

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Les outils de régulation du foncier au service de la transmission agricole

DATE : 12 Février 2024

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

VOTRE STATUT MSA :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole | <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation |
| <input type="checkbox"/> ARE(F) (Pôle emploi) | <input type="checkbox"/> Cotisant(e) solidaire |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
..... | <input type="checkbox"/> Porteur de projet avec
PPP agréé |

J'autorise l'ADEAR 82 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 82 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de caution de 100 euros une semaine avant le démarrage de la formation à l'adresse suivante :



ADEAR 82 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Tarn-et-Garonne
16 rue Jacques Cartier
82 000 Montauban

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
06 67 22 50 68 ou à cp82@wanadoo.fr



FORMATION PROFESSIONNELLE

Les outils de régulation du foncier au service de la transmission agricole

N° d'activité de formation : 76820087682

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures.

Public : Agriculteur.trice.s et porteur.euse.s de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : le 12 Février 2024, de 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas tiré du sac.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge :

- Prise en charge VIVEA : agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents peuvent vous être demandés pour justifier de votre situation.

Votre enveloppe formation sera décomptée de : 210 euros.

- Financement personnel : 100 euros par jour de formation

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

